

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 20025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 5.238.374 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025 de 109.291 dinars.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité.

En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 25,05% de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 74,95% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Tunis, le 27 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :
Samir Labidi

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
ACTIF				
Portefeuille-titres	3.1	3 925 958	2 201 410	2 258 837
- Actions et droits rattachés		3 673 005	2 201 410	2 258 837
- Titres OPCVM		252 953	-	-
Placements monétaires et disponibilités		1 312 416	524 244	490 168
- Placements à terme	3.2	1 283 475	507 803	489 180
- Disponibilités		28 941	16 441	988
Débiteurs divers		-	-	-
TOTAL ACTIF		5 238 374	2 725 654	2 749 005
PASSIF				
Opérateurs créateurs	3.3	16 320	9 592	9 823
Autres créateurs divers	3.4	22 923	73 722	17 650
TOTAL PASSIF		39 243	83 314	27 473
ACTIF NET				
Capital		4 972 759	2 524 856	2 615 734
Capital en nominal	3.5	3 424 800	2 231 400	2 231 400
- Capital début de période		2 231 400	2 635 000	2 635 000
- Émission en nominal		2 866 100	443 200	510 200
- Rachat en nominal		(1 672 700)	(846 800)	(913 800)
Sommes non distribuables	3.6	1 547 959	293 456	384 334
Sommes distribuables		226 372	117 484	105 798
- Sommes distribuables de la période	3.7	226 361	117 464	105 778
- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	(4)	(4)
- Report à nouveau		11	24	24
ACTIF NET		5 199 131	2 642 340	2 721 532
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 238 374	2 725 654	2 749 005

ETAT DE RESULTAT
AU 30 SEPTEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2022 5 au 30/09/2022 5	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	4.1	53 250	191 323	75 393	150 560	150 560
- Dividendes des actions		53 250	191 323	75 393	150 560	150 560
- Revenus des titres OPCVM		-	-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.2	23 178	67 649	11 185	44 050	55 285
Total des revenus des placements		76 428	258 972	86 578	194 610	205 845
Charges de gestion des placements	4.3	(16 320)	(42 386)	(9 592)	(30 498)	(40 320)
Revenus nets des placements		60 108	216 586	76 986	164 112	165 525
Autres charges d'exploitation	4.4	(15 571)	(45 476)	(13 564)	(40 500)	(53 697)
Résultat d'exploitation	-	44 537	171 110	63 422	123 612	111 828
Régularisation du résultat d'exploitation		64 754	55 251	(304)	(6 148)	(6 050)
Sommes distribuables de la période		109 291	226 361	63 118	117 464	105 778
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(64 754)	(55 251)	304	6 148	6 050
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		226 841	553 938	(51 846)	154 591	224 571
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		100 946	258 952	43 739	(9 246)	13 465
Frais de négociation de titres		(2 841)	(7 050)	(1 278)	(2 001)	(2 475)
Résultat non distribuable		324 946	805 840	(9 385)	143 344	235 561
Résultat net de la période		369 483	976 950	54 037	266 956	347 389

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	369 483	976 950	54 037	266 956	347 389
Résultat d'exploitation	44 537	171 110	63 422	123 612	111 828
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	226 841	553 938	(51 846)	154 591	224 571
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	100 946	258 952	43 739	(9 246)	13 465
Frais de négociation de titres	(2 841)	(7 050)	(1 278)	(2 001)	(2 475)
Distribution de dividendes	-	(105 791)	-	(116 019)	(116 019)
Transactions sur le capital	1 612 529	1 606 440	(7 079)	(460 027)	(461 268)
Souscriptions :	2 663 642	3 891 534	(304)	489 163	579 715
- Capital	1 893 200	2 866 100	-	443 200	510 200
- Régularisation des sommes non distribuables	705 688	916 624	-	52 107	61 802
- Régularisation des sommes distribuables	64 754	108 810	(304)	(6 144)	7 713
Rachats :	(1 051 113)	(2 285 094)	(6 775)	(949 190)	(1 040 983)
- Capital	(780 100)	(1 672 700)	(6 000)	(846 800)	(913 800)
- Régularisation des sommes non distribuables	(271 013)	(558 835)	(775)	(102 382)	(113 416)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(53 559)	-	(8)	(13 767)
Variation de l'actif net	1 982 012	2 477 599	46 958	(309 090)	(229 898)
Actif net					
En début de période	3 217 119	2 721 532	2 595 382	2 951 430	2 951 430
En fin de période	5 199 131	5 199 131	2 642 340	2 642 340	2 721 532
Nombre d'actions					
En début de période	23 117	22 314	22 374	26 350	26 350
En fin de période	34 248	34 248	22 314	22 314	22 314
Valeur liquidative					
En début de période	139,166	121,965	115,999	112,008	112,008
En fin de période	151,808	151,808	118,416	118,416	121,965
Taux de rendement	9,08%	28,36%	2,08%	9,65%	12,82%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitements du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

Actions cotées :	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	81 550	1,57%	0,018%
ATL	TN0004700100	62 327	228 625	375 583	7,22%	0,249%
ATTIJ BANK	TN0001600154	7 000	272 360	434 805	8,36%	0,017%
BIAT	TN0001800457	3 500	312 241	360 749	6,94%	0,010%
BNA	TN0003100609	25 000	234 909	275 325	5,30%	0,069%
BNA ASSURANCES	TN0007680010	10 000	36 100	33 600	0,65%	0,020%
CARTAGECEMENT	TN0007400013	25 000	50 000	47 300	0,91%	0,015%
CIL	TN0004200853	5 000	123 750	131 085	2,52%	0,100%
CITYCARS	TN0007550015	5 000	59 300	96 700	1,86%	0,037%
DELICE HOLDING	TN0007670011	20 000	199 000	244 540	4,70%	0,077%
SAH	TN0007610017	10 000	105 947	125 420	2,41%	0,012%
SFBT	TN0001100254	15 000	155 254	191 850	3,69%	0,006%
SMART	TNQPQXRODTH8	3 000	40 020	50 547	0,97%	0,030%
SOTETEL	TN0006530018	4 990	32 435	25 000	0,48%	0,108%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	337 275	6,49%	0,389%
SOTUMAG	TN0006580013	37 000	114 700	325 600	6,26%	0,308%
SOTUVER	TN0006560015	4 000	50 768	56 056	1,08%	0,017%
STAR	TN0006060016	1 000	201 840	233 000	4,48%	0,043%
TPR	TN0007270010	18 900	76 962	203 062	3,91%	0,042%

TUNISRE	TN0007380017	5 000	40 909	43 950	0,85%	0,025%
Titres OPCVM :			251 679	252 953	4,87%	
POS	TN0003100617	2 364	251 679	252 953	4,87%	
Droits :			3	9	0,00%	
- ABDA381/27	-	4	1	8	0,00%	0,000%
- TRDA1/15	-	3	2	1	0,00%	0,000%
Total en Dinars			2 842 515	3 925 958	75,52%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2025	% de L'actif net
Compte Placement BNA	1 263 000	20 475	1 283 475	24,68%
Total en Dinars	1 263 000	20 475	1 283 475	24,68%

Les placements se détaillent comme suit :

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 30/09/2025
Placement BNA 100J 03 10 25 TMM+2%	03/10/2025	45 000	45 909
Placement BNA 100J 07 10 25 TMM+2%	07/10/2025	24 000	24 465
Placement BNA 100J 16 10 25 TMM+2%	16/10/2025	114 000	115 994
Placement BNA 100J 23 10 25 TMM+2%	23/10/2025	80 000	81 282
Placement BNA 100J 24 10 25 TMM+2%	24/10/2025	1 000 000	1 015 825
Total en Dinars		1 263 000	1 283 475

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
Gestionnaire (BNA Capitaux)	16 020	9 292	9 523
Dépositaire (BNA)	300	300	300
Total en Dinars	16 320	9 592	9 823

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
Jetons de présence	(3 963)	(3 963)	121
Commissaire aux comptes	6 737	5 728	8 000
Conseil du Marché Financier (CMF)	406	216	234
Autres (*)	19 743	71 741	9 295
Total en Dinars	22 923	73 722	17 650

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 231 400	2 635 000	2 635 000
-Nombre de titres	22 314	26 350	26 350
-Nombre d'actionnaires	121	119	119
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	2 866 100	443 200	510 200
-Nombre de titres	28 661	4 432	5 102
-Nombre D'Actionnaires Entrant	14	4	4
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(1 672 700)	(846 800)	(913 800)
-Nombre de titres	(16 727)	(8 468)	(9 138)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(30)	(2)	(2)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	3 424 800	2 231 400	2 231 400
-Nombre de titres	34 248	22 314	22 314
-Nombre d'actionnaires	105	121	121

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
Sommes non distribuables de la période	1 163 625	93 069	183 947
Résultat non distribuable de la période	805 840	143 344	235 561
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	553 938	154 591	224 571
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	258 952	(9 246)	13 465
Frais de négociation de titres	(7 050)	(2 001)	(2 475)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	916 624	52 107	61 802
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(558 835)	(102 382)	(113 416)

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	384 330	200 387	200 387
Total en Dinars	1 547 959	293 456	384 334

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 septembre 2025	30 septembre 2024	31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	171 110	123 612	111 828
Régularisation lors des souscriptions d'actions	108 810	4 407	7 708
Régularisation lors des rachats d'actions	(53 559)	(10 555)	(13 758)
Total en Dinars	226 361	117 464	105 778

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes des actions	53 250	191 323	75 393	150 560	150 560
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	-	-
Total en Dinars	53 250	191 323	75 393	150 560	150 560

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du compte placement à terme BNA	23 106	67 304	11 122	43 924	55 104
Revenus du compte bancaire BNA	72	345	63	126	181
Total en Dinars	23 178	67 649	11 185	44 050	55 285

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Gestionnaire	16 020	41 496	9 292	29 607	39 130
Rémunération du Dépositaire	300	890	300	891	1 190
Total en Dinars	16 320	42 386	9 592	30 498	40 320

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Primes, indemnités et frais AGO	7 184	21 316	6 284	18 715	25 000
Jetons de présence	4 083	12 117	4 083	12 161	16 245
Redevance CMF	1 144	2 964	664	2 115	2 794
Honoraires du commissaire aux comptes	2 783	8 257	2 272	6 768	9 040
Autres (TCL et autres frais)	377	822	261	741	618
Total en Dinars	15 571	45 476	13 564	40 500	53 697

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.